

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 08.09.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

| | |
|------------------------------|-----------------|
| Désignation Commerciale | Gagekote 11 |
| Nom Chimique | Mélange |
| N° CAS | Mélange |
| N° EINECS | Mélange |
| No. D'Enregistrement d'REACH | Aucun attribué. |

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|----------------------------|--|
| Utilisation Identifiée | Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie. |
| Utilisations Déconseillées | Rien de connu. |

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|------------------------------|---|
| Identification de la société | VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire Royaume-Uni RG24 8FW |
| Téléphone | +44 (0) 1256 462131 |
| Fax | +44 (0) 1256 471441 |
| Email (personne compétente) | mm.uk@vishaypg.com |

1.4 Numéro d'appel d'urgence

(00-1) 703-527-3887
CHEMTREC

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 2; H225
Asp. Tox. 1; H304
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
STOT SE 3; H336
Repr. 2; H361d
STOT RE 2; H373

2.2 Éléments d'étiquetage

| | |
|-------------------------|--|
| Désignation Commerciale | Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) |
|-------------------------|--|

| | |
|--------------------------|-------------|
| Pictogramme(s) de Danger | Gagekote 11 |
|--------------------------|-------------|



| | |
|----------------------------|--------|
| Mention(s) d'Avertissement | Danger |
|----------------------------|--------|

| | |
|-----------|---|
| Contient: | Toluène, Propan-2-ol, Stoddard solvant et Xylène. |
|-----------|---|

| | |
|----------------------|--|
| Mention(s) de Danger | H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
|----------------------|--|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 08.09.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

Conseil(s) de Prudence

H361d: Susceptible de nuire au fœtus..
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Inhalation.

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260: Ne pas respirer les vapeurs.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331: NE PAS faire vomir.

Autres informations

Aucun.

2.3 Autres dangers

Aucun.

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable.

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

| Identité chimique de la substance | %W/W | N° CAS | N° CE | No. D'Enregistrement d'REACH | Classification des dangers |
|-----------------------------------|---------|------------|-----------|------------------------------|---|
| Toluene | 30 - 50 | 108-88-3 | 203-625-9 | Aucun attribué | Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Repr. 2; H361d STOT RE 2; H373 |
| Propan-2-ol | < 10 | 67-63-0 | 200-661-7 | Aucun attribué | Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H19 STOT SE 3; H336 |
| Stoddard solvent | < 10 | 8052-41-3 | 232-489-3 | Aucun attribué | Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 1; H372 * |
| Xylène | < 10 | 1330-20-7 | 215-535-7 | Aucun attribué | Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H19 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 |
| Zirconium 2-Ethylhexanoate | < 100 | 22464-99-9 | 245-018-1 | Aucun attribué | Repr. 2; H361d |

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16.

*Mélange: %W/W Benzene < 0.0001%

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



Révision: 2.0 Date: 08.09.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Ne pas respirer les vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de produit est probable.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration a cessé ou présente des signes de défaillance. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation s'étend.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire deux verres d'eau. Ne pas administrer de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration. Si un Lavage D'estomac est effectué, examiner la trachée et/ou l'oesophage. Faire boire du charbon actif délayé dans de l'eau. (240mL De l'eau / 30 g Charbon activé).

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Ceux appropriés pour contenir l'incendie. De préférence, éteindre l'incendie avec de la poudre chimique, du sable ou de l'anhydride carbonique.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Dioxyde de carbone et Monoxyde de carbone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.

Révision: 2.0 Date: 08.09.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Contenir les déversements. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outil produisant des étincelles. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. La vapeur située au dessus du liquide stocké peut être inflammable/explosive si elle n'est pas isolée à l'aide d'un gaz inerte. Les récipients ouverts doivent être fermés hermétiquement de nouveau avec précaution et entreposés dans une position verticale.
- Température de stockage
Temps limite de stockage
Matières incompatibles
Ambiante.
Stable dans les conditions normales.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Conserver à l'écart des: Acides, Alcalis et Agents oxydants forts. Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie.

8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**
8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

| SUBSTANCE | N° CAS | VME (8 heures, ppm) | VME (8 heures, mg/m³) | VLE (ppm) | VLE (mg/m³) | Remarque |
|-------------------------------------|-----------|---------------------|-----------------------|-----------|-------------|---------------|
| Toluène | 108-88-3 | 20 | 76.8 | 100 | 384 | INRS (ED 984) |
| Propan-2-ol | 67-63-0 | - | - | 400 | 980 | INRS (ED 984) |
| Xylène, o-, m-, p- or mixed isomers | 1330-20-7 | 50 | 221 | 100 | 442 | INRS (ED 984) |

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

- 8.1.2 Valeur limite biologique** Non fixé.
- 8.1.3 PNECs et DNELs** Non fixé.
- 8.2 Contrôles de l'exposition**

Révision: 2.0 Date: 08.09.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate ou utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Utiliser des systèmes de ventilation anti-étincelles, un équipement antidéflagrant agréé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque. Avoir à disposition une bouteille d'eau propre pour le lavage oculaire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire



Travailler dans des zones de travail bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire adéquate. Système(s) ouvert(s): Porter une protection respiratoire appropriée. exposition prolongée: Un appareil de protection respiratoire autonome peut être approprié.

Dangers thermiques

Non applicable.

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|--|
| Aspect | Claire/nuageux liquide |
| Odeur | Aromatique. |
| Seuil olfactif | Non disponible. |
| pH | Non fixé. |
| Point de fusion/point de congélation | Non fixé. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 110 - 140°C |
| Point d'éclair | 10°C |
| Taux d'Evaporation | Non disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non applicable - Liquide |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 1.2 Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): Non disponible. |
| Pression de vapeur | 22 mmHg @ 20°C |
| Densité de vapeur | Non disponible. |
| Densité relative | Non disponible. |
| Solubilité(s) | Solubilité (Eau): Négligeable |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | Non disponible. |
| Température de décomposition | 535°C |
| Viscosité | Non disponible. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 08.09.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

Propriétés explosives
Propriétés comburantes

Non Explosif.
Non oxydant.

9.2 Autres informations

Solvants organiques: 30 - 50 (%)

10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | | |
|------|---------------------------------------|--|
| 10.1 | Réactivité | Stable dans les conditions normales. |
| 10.2 | Stabilité chimique | Stable dans les conditions normales. |
| 10.3 | Possibilité de réactions dangereuses | Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. |
| 10.4 | Conditions à éviter | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. |
| 10.5 | Matières incompatibles | Conserver à l'écart des: Acides, Alcalis et Agents oxydants forts. |
| 10.6 | Produit(s) de décomposition dangereux | Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Dioxyde de carbone et Monoxyde de carbone. |

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)

Toxicité aiguë

Ingestion

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.

Inhalation

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 20.0 mg/l.

Contact avec la Peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Repr. 2: Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

STOT SE 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

STOT RE 2: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Asp. Tox. 1: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Autres informations

Aucun.

12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

| | | |
|------|------------------------------|--|
| 12.1 | Toxicité | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| 12.2 | Persistance et dégradabilité | Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons) Une partie des composants sont peu biodégradables. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 08.09.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

| | | |
|------|---------------------------------------|--|
| 12.3 | Potentiel de bioaccumulation | Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation. |
| 12.4 | Mobilité dans le sol | Le produit devrait être peu mobile dans le sol. (Le produit est essentiellement insoluble dans l'eau.) |
| 12.5 | Résultats des évaluations PBT et vPvB | Pas classé comme PBT ou vPvB. |
| 12.6 | Autres effets néfastes | Rien de connu. |

13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

| | | |
|------|------------------------------------|--|
| 13.1 | Méthodes de traitement des déchets | Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit. Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé. |
| 13.2 | Autres informations | Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. |

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | | |
|------|--|--|
| | | ADR/RID / IMDG / IATA |
| 14.1 | Numéro ONU | UN 1993 |
| 14.2 | Nom d'expédition des Nations unies | LIQUIDES INFLAMMABLES NON AUTREMENT SPECIFIEE (Toluène et Propan-2-ol) |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | 3 |
| 14.4 | Groupe d'emballage | II |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement | Non classé comme Polluant Marin. / Substance dangereuse pour l'environnement |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Voir Rubrique: 2 |
| 14.7 | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| 14.8 | Renseignements supplémentaires | Aucun. |

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

| | | |
|--------|--|--|
| 15.1 | Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement | |
| 15.1.1 | Règlements de l'UE | |
| | Substance(s) extrêmement préoccupante | Aucun |
| | Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation | REACH: LIITE XVII tiettyjen vaarallisten aineiden, valmisteiden ja tuotteiden valmistuksen, markkinoille saattamisen ja käytön rajoitukset. Toluène (CAS# 108-88-3) - No. entrée: 48. |
| 15.1.2 | Règlements nationaux | |
| | Wassergefährdungsklasse (Allemagne) | Classe de danger pour l'eau 2 |
| 15.2 | Évaluation de la sécurité chimique | Non disponible. |

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Toluène (CAS# 108-88-3), Propan-2-ol (CAS# 67-63-0), Stoddard solvent (CAS# 8052-41-3) et Xylène (CAS# 1330-20-7). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Toluène (CAS# 108-88-3), Propan-2-ol (CAS# 67-63-0) et Xylène (CAS# 1330-20-7).
Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 08.09.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

| Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) | Procédure de classification |
|---|--|
| Flam. Liq. 2; H225 | Point d'éclair [Closed cup/Coupe fermée] Résultat du test/ Point/Intervalle d'ébullition (°C)Résultat du test |
| Asp. Tox. 1; H304 | Estimation Viscosité |
| Skin Irrit. 2; H315 | Calcul du seuil |
| Eye Irrit. 2; H319 | Calcul du seuil |
| STOT SE 3; H336 | Calcul du seuil |
| Repr. 2; H361d | Calcul du seuil |
| STOT RE 2; H373 | Calcul du seuil |

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée

STEL: Limite d'exposition (15 min)

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312: Nocif par contact cutané.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H332: Nocif par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.